



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

candidats

Question écrite n° 32826

Texte de la question

M. Bernard Accoyer attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'amendement de la majorité parlementaire au projet de loi sur le cumul des mandats électoraux visant à rendre incompatible l'exercice de tout mandat électif local avec la participation au bureau d'une chambre consulaire. Cette disposition va éliminer de la vie politique des milliers de candidats potentiels venus du secteur privé, au seul motif de leur appartenance à une chambre professionnelle. Il est inadmissible d'écarter ainsi des personnalités qui peuvent apporter au débat public une vision de notre société basée sur une expérience autre que technocratique. Par ailleurs, cette mesure renforcera les méfaits de la fracture sociologique existant en France entre les membres de la fonction publique, dont l'accès aux mandats électifs est amplement facilité, et les salariés et travailleurs indépendants du secteur privé qui ne disposent pas des moyens juridiques et pratiques pour s'investir vraiment dans la vie publique. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui exposer son sentiment à l'égard de cette discrimination injustifiable.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire évoque l'introduction, dans les projets de loi relatifs au cumul des mandats électoraux et des fonctions électives actuellement en discussion au Parlement, de deux amendements instaurant une incompatibilité entre tout mandat et les fonctions de membres des bureaux de chambres de commerce et d'industrie, de chambres de métiers et de chambres d'agriculture. Ces amendements, d'origine parlementaire, ont été réintroduits en deuxième lecture par votre Assemblée après que le Sénat en eut refusé l'adoption. Pour sa part, le Gouvernement, qui s'en était remis à la sagesse du Parlement lors des débats ayant précédé le vote des amendements, continuera à laisser à ce dernier une grande latitude dans la recherche d'un équilibre entre la limitation des situations de cumul, la nécessité d'assurer un libre et égal accès aux mandats électoraux et la définition des conditions d'exercice de ces derniers.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Accoyer](#)

Circonscription : Haute-Savoie (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32826

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1999, page 4250

Réponse publiée le : 13 septembre 1999, page 5400